



Demande de commandite

Office d'habitation du Nunavik

Visitez notre site web et assurez-vous que votre projet répond aux lignes directrices de la politique de l'OHN.

Préparez votre demande de parrainage en y incluant les éléments suivants :

- Nom et description de l'événement ou de l'activité.
- Nom du groupe organisateur (si différent).
- Nom, fonction et coordonnées de la personne contact.
- Lieux et dates de l'événement ou de l'organisation.

Nombre de participants attendus et profil sociodémographique.

Plan de visibilité proposé et avantages offerts.

Suggestions sur la manière dont l'OHN peut générer des expériences privilégiées avec les membres de la communauté en s'engageant dans ce projet de commandite.

Les objectifs et les attentes envers l'OHN dans le cadre de cette commandite, en rapport avec sa mission et ses valeurs fondamentales.

La demande de commandite doit être envoyée au moins 3 mois avant l'événement ou le début de l'activité.

Envoyez votre demande par courrier électronique à communication@nunavikhb.ca



Politique de commandite de l'Office d'habitation du Nunavik

Lignes directrices pour des commandites éthiques et le développement communautaire

1. Objectif et portée de la politique

La politique de commandite de l'Office d'habitation du Nunavik (OHN) énonce les principes, les lignes directrices et les procédures qui régissent les activités de commandite visant à appuyer la mission de l'OHN, qui consiste à fournir à la communauté inuite des logements sûrs, abordables et adaptés à sa culture.

Cette politique garantit que toutes les activités de commandite sont menées de manière éthique, transparente et responsable :

- Maintenir la transparence et la responsabilité dans toutes les activités de commandites
- Veiller à ce que toutes les commandites soient conformes à la mission et aux valeurs de l'OHN.
- Établir des lignes directrices claires pour l'octroi et la gestion de commandites.
- Profiter des opportunités pour mieux positionner et promouvoir les projets de logement et les programmes communautaires de l'OHN.

3. Alignement sur la mission et les valeurs de l'OHN

Certains secteurs, domaines ou activités sont plus importants pour l'organisation. Ces domaines sont classés par ordre de priorité afin de garantir l'alignement sur la mission et ses valeurs :

- **Projets de logement** : Soutenir des programmes sous le thème de la rénovation, l'entretien et la mise en œuvre de pratiques de construction durables avec la communauté.
- **Projets de renforcement des connaissances** : Programmes de formation et de développement des compétences pour les Inuit et les membres de la communauté, afin d'améliorer les capacités locales et les possibilités d'emploi. Initiatives qui développent les compétences de leadership des Inuit et encouragent la participation des communautés à la gouvernance et à la prise de décision.

- **Programmes et événements communautaires** : Activités visant à promouvoir la culture, les arts, les traditions et l'éducation des Inuit, telles que des cours de langue, des festivals culturels et des ateliers éducatifs.
- **Initiatives de développement durable** : Projets axés sur la durabilité environnementale, tels que les opérations de nettoyage, le recyclage, les programmes de réduction des déchets, les jardins communautaires et l'aménagement d'espaces verts. Initiatives qui aident les communautés à s'adapter au changement climatique, y compris l'amélioration des infrastructures et les activités de renforcement de la résilience.
- **Efforts de recherche et d'innovation** : Projets qui explorent des solutions de logement novatrices, des pratiques de construction durables et des stratégies de développement communautaire. Financement de projets pilotes qui testent de nouveaux modèles de logement ou des programmes communautaires susceptibles d'être mis en œuvre à plus grande échelle.
- **Campagnes de sensibilisation et de défense des intérêts du public** : Initiatives qui sensibilisent aux questions de logement, aux droits et aux ressources disponibles pour la communauté. Activités de plaidoyer en faveur de changements politiques ou d'un soutien accru au logement et au développement communautaire au niveau régional.

4. Normes d'éthique

- **Alignement sur la mission** : Les commandites doivent soutenir la mission et les valeurs de l'OHN, en particulier en ce qui concerne le bien-être de la communauté, la sensibilité culturelle et le développement durable.
- **Intégrité** : L'OHN maintiendra son indépendance et ne permettra pas aux projets et/ou organisations commandités d'influencer ses politiques ou ses opérations.
- **Critères d'exclusion** : L'OHN n'acceptera pas de commanditer d'entités dont les activités sont en conflit avec ses valeurs ou ont un impact négatif sur la communauté ou l'environnement. Il exclut les commandites de campagnes politiques, de candidats ou d'activités qui soutiennent des opinions ou des pratiques religieuses spécifiques.
- **Conflits d'intérêts** : Une politique claire permettra d'identifier et de gérer les conflits d'intérêts potentiels, afin de garantir l'impartialité de la prise de décision.
 - Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle les intérêts personnels d'une personne peuvent influencer de manière inappropriée ses décisions et actions professionnelles.

5. Transparence

- **Divulgence publique** : Toutes les ententes de partenariats seront rendues publiques, y compris les conditions, la nature du partenariat et les avantages fournis.
- **Processus ouverts** : La procédure de sollicitation et d'acceptation des commandites sera ouverte et concurrentielle, avec des critères d'évaluation clairement définis.
- **Une communication claire** : Toutes les communications avec les organisations parrainées seront transparentes et préciseront les attentes et les responsabilités.

6. Responsabilité

- **Gouvernance** : Un comité de commandites désigné supervisera toutes les activités de partenariat afin de garantir le respect de la présente politique.
- **Suivi des performances** : Développer des mesures de performance pour évaluer l'efficacité et l'impact des commandites, avec des rapports réguliers aux parties prenantes.
- **Mécanismes de rétroaction**: Mettre en œuvre des mécanismes de rétroaction des parties prenantes sur les activités de partenariat, en utilisant les informations recueillies pour améliorer les processus.

7. Procédures d'octroi commandites

- **Critères d'évaluation** : Évaluer les propositions de parrainage en fonction de leur pertinence par rapport à la mission de l'ONH, de leur conformité éthique et des avantages potentiels pour le public.
- **Processus d'approbation** : Les accords de parrainage seront examinés et approuvés en veillant à ce qu'ils respectent les critères et les normes de la politique, y compris les rôles et les responsabilités des membres du personnel et des membres du conseil d'administration.
- **Conflit d'intérêts potentiel** : veiller à ce que les membres du comité divulguent tout conflit d'intérêts potentiel avant d'évaluer les propositions.
 - **Retrait en cas de conflit d'intérêts** : Si un conflit d'intérêts est identifié, le membre du comité ou l'employé concerné doit se retirer du processus d'évaluation et d'approbation. Cela permet de garantir l'impartialité et de préserver l'intégrité du processus d'approbation.

Responsabilité en matière d'approbation

Communautés concernées/ Responsabilité d'approbation	Initiatives locales	Initiatives à l'échelle du Nunavik
Directeur, Communications	Demande d'un montant maximal de 1 000 \$	Demande d'un montant maximal de 2 500
Comité de commandites de l'OHN	Demandes entre 1 001 \$ à 5 000 \$	Demandes entre 2 5001 \$ à 7 500 \$
Comité de commandites de l'OHN doit demander l'approbation du CA	Toute demande supérieure à 5 000 \$	Toute demande supérieure à 7 500 \$

8. Suivi et évaluation

- **Audits réguliers** : Effectuer des audits réguliers des activités de commandite afin de garantir le respect des accords et des normes éthiques.
- **Évaluation de l'impact** : Évaluer l'impact des commandites sur les projets et les initiatives de l'OHN, en utilisant ces données pour informer les futures stratégies de commandite.

9. Examen et révision

Cette politique sera réexaminée et révisée si nécessaire pour refléter les changements dans l'environnement opérationnel, les attentes des parties prenantes et les meilleures pratiques.

10. Approbation et mise en œuvre

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration le 6 juin 2024 et entre en vigueur immédiatement. L'ensemble du personnel et des parties prenantes sera informé de cette politique et recevra la formation nécessaire pour garantir sa mise en œuvre effective.



11. Annexe A

Commandite ou don

Les termes « commandites “ et ” don » apparaissent souvent dans les discussions sur le financement et le soutien d'organisations comme l'Office d'habitation du Nunavik, mais ils ont des significations et des implications distinctes. Voici une analyse des différences entre une politique de commandites et une politique de don pour l'Office d'habitation du Nunavik:

L'objectif d'une politique de commandite à l'Office d'habitation du Nunavik est multiple et vise à s'assurer que les activités de commandite de l'OHN sont conformes à sa mission, à ses valeurs et à ses objectifs. Les principales différences sont les suivantes :

Principales différences:

- **Attentes :** Les commanditaires attendent un retour tangible sur leur investissement, tel qu'une visibilité accrue de la marque ou une meilleure réputation de l'entreprise. Les donateurs, quant à eux, n'attendent généralement pas d'avantages directs en échange de leurs contributions.
- **Accords :** Les commandites impliquent des accords formels détaillant les termes du partenariat, tandis que les donations sont généralement moins formelles et basées sur des dons philanthropiques.
- **Reconnaissance :** Les commanditaires bénéficient d'une reconnaissance publique importante et d'opportunités de marketing, tandis que les donateurs peuvent recevoir une reconnaissance plus limitée ou choisir de rester anonymes.
- **Utilisation des fonds :** Les montants de commandites sont souvent liés à des initiatives spécifiques dont les résultats sont mesurables, tandis que les dons peuvent être utilisés de manière plus générale pour soutenir la mission et les opérations de l'office d'habitation.

13. Annexe B

Critères d'évaluation et pointage

Critère	Description	Points
Alignement avec la mission	Dans quelle mesure le projet de commandite correspond-il à la mission de l'OHN, qui est de fournir des logements adaptés à la culture Inuite ?	20
Standards d'éthique	Le partenaire potentiel respecte-t-il les normes éthiques de l'OHN, en évitant les conflits avec les valeurs de l'organisation ?	20
Impact pour la communauté	Quel est l'impact positif potentiel de la commandite sur la communauté?	15
Durabilité	Le projet de partenariat soutient-il le développement durable et les pratiques respectueuses de l'environnement ?	15
Contribution financière	Quelle est la valeur financière de la demande de commandite ?	10
Échange de service	Quelle est la valeur monétaire de l'échange de service prévu à l'entente, s'il y a lieu?	10
Rayonnement	Quel niveau de rayonnement public et de visibilité l'ONH recevra-t-il grâce à ce partenariat ?	5
Historique du partenaire potentiel	Quelle est la réputation du partenaire potentiel et ses antécédents dans des ententes similaires ?	5

Lignes directrices pour la notation

1. Alignement avec la mission (max. 20 points):
 - 20 Points: S'aligne parfaitement sur la mission et les objectifs.
 - 15-19 Points: Alignement fort, demandes quelques ajustements.
 - 10-14 Points: Alignement modéré avec quelques lacunes importantes.
 - 1-9 Points: Peu ou pas d'alignement sur la mission et les objectifs.
2. Standards d'éthique (max. 20 points):
 - 20 Points: Répond pleinement aux normes éthiques de l'OHN et ne présente aucun conflit d'intérêts.
 - 15-19 Points: Respecte les normes éthiques mais a des préoccupations mineures.
 - 10-14 Points: Répond à certaines normes mais pose des problèmes notables.
 - 1-9 Points: Ne respecte pas les normes éthiques de l'OHN.
3. Impact auprès de la communauté (max. 15 points):
 - 15 Points: Impact positif significatif sur la communauté.
 - 10-14 Points: Impact positif mais avec quelques défis ou limites.
 - 5-9 Points: Un impact modéré avec des défis notables.
 - 1-4 Points: Impact positif minimal ou nul sur la communauté.
4. Durabilité (max. 15 points):
 - 15 Points: Soutient fortement le développement durable dans le cadre d'un plan global.
 - 10-14 Points: Soutient le développement durable mais manque de détails dans certains aspects.
 - 5-9 Points: Soutien limité à la durabilité.
 - 1-4 Points: Ne soutient pas le développement durable.
5. Contribution financière (max. 10 points):
 - 10 Points: Contribution financière minime.
 - 7-9 Points: Contribution financière modérée.
 - 4-6 Points: Demande d'une contribution importante.
 - 1-3 Points: Demande d'une contribution élevée.

6. Échange de services (max. 10 points):
 - o 10 points : Un soutien en services/matériaux est demandé, pendant les mois où nous sommes le moins occupés.
 - o 7-9 points : Soutien en services/matériaux modéré demandé, pendant les mois où nous sommes le moins occupés.
 - o 4-6 Points : Une aide en services/matériaux modérée a été demandée au cours des mois les plus chargés.
 - o 1-3 Points : A demandé un soutien en services/matériaux de grande valeur pendant les mois les plus chargés.

7. Rayonnement (max. 5 points):
 - o 5 Points: Offre un large rayonnement publique.
 - o 3-4 Points: Rayonnement modéré.
 - o 1-2 Points: Rayonnement minimal.
 - o 0 Points: Aucun plan de rayonnement offert.

8. Historique du partenaire potentiel (max. 5 points):
 - o 5 Points: Excellente historique de partenariat.
 - o 3-4 Points: Historique de partenariat positif avec quelques incidents mineurs.
 - o 1-2 Points: L'historique démontre des résultats satisfaisants mais soulève des inquiétudes.
 - o 0 Points: L'historique démontre des résultats insatisfaisants et soulève plusieurs inquiétudes.

Exemple de grille d'évaluation : Explication de la notation

Lors de la détermination du score d'une entente de partenariat, il est important d'utiliser des critères spécifiques et une justification détaillée pour chaque score.

Critères d'évaluation et pointage

Critère	Pointage maximum	Points (1-20)	Explication du pointage
Alignement avec la mission	20	18	Le projet du promoteur s'aligne étroitement sur la mission de l'ONH qui est de soutenir le logement culturellement approprié, mais certains aspects mineurs pourraient être améliorés.
Standards d'éthique	20	20	Le partenaire jouit d'une solide réputation éthique et n'a pas d'activités conflictuelles, ce qui est parfaitement conforme aux normes de l'OHN.
Impact pour la communauté	15	13	Le projet sera très bénéfique pour la communauté, mais certains problèmes logistiques doivent être résolus.
Durabilité	15	14	L'initiative soutient les pratiques respectueuses de l'environnement, mais manque de détails dans un domaine mineur.
Contribution financière	10	8	Le partenaire potentiel a demandé une contribution financière modérée.
Échange de service	10	5	Une aide modérée est demandée pour du matériel, pendant la période la plus chargée de l'année.
Rayonnement	5	4	L'OHN bénéficiera d'une reconnaissance publique modérée par le biais de divers canaux, mais un canal clé n'est pas inclus.
Historique du partenaire potentiel	5	5	Le partenaire a un excellent historique de partenariats similaires réussis sans problème.

Gabarit de la grille d'évaluation

Critère	Pointage maximum	Points (1-20)	Explication du pointage
Alignement avec la mission	20		
Standards d'éthique	20		
Impact pour la communauté	15		
Durabilité	15		
Contribution financière	10		
Échange de service	10		
Rayonnement	5		
Historique du partenaire potentiel	5		